



Formation

professionnelle certifiante CRF

Domaine Animation – Santé – Social

Animation et Accompagnement social auprès des personnes âgées, orientation démence

Guide de stage



1. Introduction

Ce document est un guide à l'attention des personnes préinscrites et inscrites à la Formation CRF, aux professionnel·le·s responsables de stages et au personnel du domaine de l'Animation qui jouent un rôle de guide aux côtés des étudiants·e·s CRF lors de leur stage.

Ce document se réfère au Règlement de la Formation CRF « Animation et Accompagnement social auprès des personnes âgées, orientation démence ».

2. Stages

2.1 Stage d'observation au sein d'une structure avant le début de la Formation CRF

Objectifs du stage d'observation

A Responsabilité de la personne préinscrite à la Formation CRF

- Collaborer en qualité de stagiaire sur le terrain professionnel afin de discerner les spécificités du domaine de l'Animation auprès de la personne âgée.
- Prendre connaissance et conscience des compétences attendues au sein de ses missions d'accompagnement au niveau du « savoir », du « savoir-faire » et du « savoir-être » auprès de la personne âgée et en accord avec le cadre institutionnel.

B Responsabilité du lieu de stage

- Assurer les meilleures conditions possibles d'observation :
 - la mission de l'équipe du service Animation consiste à accompagner le·la stagiaire au sein d'une sensibilisation des caractéristiques de la profession et aux spécificités du domaine de l'Animation.
- Positionner le·la stagiaire conformément à ses compétences et sous la surveillance de personnel formé et/ou expérimenté en Animation.
- Transmettre, à la fin du stage, des informations basées sur les observations des professionnel·le·s sous forme de « rapport de stage » à l'attention du·de la stagiaire et de la CRF.
- Elaborer, en fin de stage, une Attestation de stage d'observation à l'attention du·de la stagiaire.

2.2 Stage professionnel au sein d'une structure durant la Formation CRF

Objectifs du stage professionnel sur le terrain en institution

A Responsabilité de la personne inscrite à la Formation CRF

A.1 Conditions cadre CRF du stage

- Accomplir un stage professionnel selon le Règlement général CRF durant la période de la Formation CRF ; stage au minimum de 20% hebdomadaire

A.2 Stage d'observation sur le terrain en institution

- 1^{ère} période de la Formation CRF durant laquelle l'étudiant·e est accueilli·e dans une institution, au sein du service d'Animation, pour ;
 - S'imprégner dans l'organisation et l'environnement professionnel·le·s
 - S'informer des modalités de travail de l'institution
 - Se conformer aux exigences du service d'Animation
 - Prendre connaissance de la profession d'Animateur·trice socioculturel·le
 - Faire appel aux compétences des membres de l'équipe
 - Respecter la voie de service et s'adresser en premier lieu à son·sa référent·e
 - Découvrir les tâches, les gestes, les types de communication, les savoir-faire et savoir-être au sein du métier et avec les résident·e·s
 - Démontrer de la motivation et se donner les moyens d'atteindre les objectifs d'apprentissage CRF
 - Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel

Observation : il ne s'agit pas d'un stage où l'étudiant·e réalise soi-même des tâches importantes, mais plutôt où l'étudiant·e observe le fonctionnement, les pratiques, les interactions. Cela permet de se familiariser avec le domaine professionnel

A.3 Stage pratique sur le terrain en institution

- 2^{ème} période de Formation CRF durant laquelle l'étudiant·e collabore dans l'institution, spécifiquement auprès du service d'Animation, et aux côtés des professionnel·le·s de ce service :
 - Participer et s'impliquer activement aux activités et aux tâches professionnelles sous la supervision de professionnel·le·s
 - Mettre concrètement en pratique les compétences apprises en Formation CRF, en respectant le cadre et la philosophie de l'institution

Sur le terrain : le stage se déroule dans le cadre réel du métier, en situation directe, au contact des professionnel·le·s et des résident·e·s (ce n'est pas un travail théorique ou uniquement scolaire)

B Responsabilité du lieu de stage : institution et professionnel·le·s

Stage d'observation – Stage pratique sur le terrain en institution

- Garantir le stage de 20% minimum hebdomadaire uniquement dans le domaine de l'Animation, qui peut être réalisé en une journée ou sur plusieurs journées par semaine, selon les besoins de l'institution et selon la situation du·de la stagiaire

B.1 Recommandations de la CRF

- La CRF recommande que, durant le stage d'observation, les professionnel·le·s supervisent l'étudiant·e lorsque les tâches sont importantes, délicates et spécifiques, afin que l'étudiant·e développe des connaissances terrains adaptées et justes, et qu'il·elle accroisse de l'aisance et de l'autonomie au sein de ses missions professionnelles
- La CRF recommande que, durant le stage pratique, les professionnel·le·s tiennent compte des capacités, des ressources, des compétences de l'étudiant·e avant de lui déléguer en toute indépendance des responsabilités afin d'éviter de mettre en danger l'étudiant·e, les professionnel·le·s et, surtout, les résident·e·s
- La CRF recommande que l'institution prenne contact avec Madame Patricia Schuwey, responsable de Formations sociales CRF, si l'institution estime cela nécessaire
- La CRF n'impose aucun rapport de stage – d'entretien de suivi de stage de la part de l'institution



Patricia Schuwey

Responsable de Formations Sociales CRF

« Animation et Accompagnement social auprès des personnes âgées, orientation démence »